
Déclaration liminaire de la conférence de presse de présentation du rapport
alternatif citoyen de 2019 sur la santé

« Etat des lieux de l'accès aux soins de santé pour les
maladies prioritaires et la santé de la mère et de l'enfant au
Burkina Faso »

Mesdames et Messieurs de la presse, chers organisations partenaires, chers invités,
bienvenue au siège du Réseau Accès aux Médicament Essentiels (RAME)

Merci d'avoir répondu à cette invitation.

Il sied de reconnaître en votre présence cet après-midi, votre engagement à éclairer les consciences à travers des informations justes et de sources crédibles et diversifiées. C'est également une preuve de votre détermination à jouer votre rôle de courroie et d'intermédiaire en matière de communication entre les populations et les gouvernants.

Merci pour votre engagement renouvelé.

Mesdames et Messieurs, chers femmes et hommes de médias,

En cette nouvelle année 2020, permettez-nous de renouveler pour chacun de vous, vos familles, à toute la population du Burkina Faso nos vœux de santé, de paix et de prospérité. Nous avons une pensée particulière à toutes ces zones touchées par les attaques terroristes, aux familles qui ont été endeuillées par ces criminels sans foi et toutes ces personnes qui ont été obligées de fuir leurs localités. Je vous demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Vivement que 2020 soit l'année du retour de la paix dans notre pays.

Mesdames et Messieurs, chers journalistes, chers partenaires,

Le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME) est une organisation de la société civile du Burkina Faso qui s'est donnée pour mission « d'influencer les politiques publiques de santé pour un accès équitable des populations aux soins de santé ».

Fort de cette mission, le RAME a mis en place un dispositif de veille citoyenne dénommé « Observatoire Citoyen sur l'Accès aux services de Santé (OCASS) ».

L'OCASS est un outil d'aide à la décision dont les objectifs sont de :

- Renforcer les connaissances des usagers des services de santé sur leurs droits et devoirs,
- Collecter les dysfonctionnements constatés dans les centres de santé et les bonnes pratiques pour les transmettre aux différents responsables ;
- Conduire des plaidoyers sur la base des résultats des collectes pour améliorer la qualité des services des soins de santé aux populations.

Mesdames et Messieurs, chers journalistes, chers partenaires,

Au cours de l'année 2019, le dispositif de l'OCASS a pu être déployé dans 69 des 70 districts sanitaires du pays en partenariat avec 75 organisations communautaires locales qui sont les points focaux de l'OCASS.

La veille citoyenne de l'OCASS en 2019 a couvert particulièrement l'accès des patients de paludisme, de tuberculose et de VIH aux soins de santé ainsi que la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. La collecte a également touché l'accès des populations aux services des Agents de Santé à Base Communautaires (ASBC).

Mesdames et Messieurs, chers femmes et hommes de médias,

La méthodologie de veille citoyenne de l'OCASS a consisté essentiellement à interviewer les patients ou leurs accompagnants dans les centres de santé pour avoir leurs appréciations sur les services reçus, la disponibilité des médicaments, des examens et les coûts des produits et prestations de soins.

Les agents de santé et les responsables des services de soins sont également interviewés par les agents collecteurs pour comprendre les difficultés que ces prestataires rencontrent pour mieux prendre en charge les usagers.

En outre, l'OCASS dispose d'une ligne verte (80 00 11 20) ouverte à tous les usagers des services de santé qui peuvent appeler pour signaler ou dénoncer un dysfonctionnement ou difficultés rencontrés dans les services de santé.

Cette ligne verte est gérée par une organisation partenaire, l'Association Femme Africaine Face au SIDA (AFAFSI).

Mesdames et Messieurs, chers journalistes,

Toutes ces données collectées sont compilées et analysées chaque trimestre (03 mois) et présentées auprès des autorités et responsables sanitaires à tous les niveaux pour des actions de résolution des dysfonctionnements.

A partir de 2019, le RAME s'est engagé à produire et à publier un rapport alternatif citoyen sur l'état de l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Ce rapport est une contribution des organisations de la société civile pour mieux apprécier la situation de l'accès des usagers aux soins en comparaison avec les rapports produits par les structures publiques.

Mesdames et Messieurs, chers femmes et hommes de médias,

Les données du présent rapport couvrent la période de janvier à septembre 2019.

Ainsi, au cours de cette période, 485 centres de santé ont été visités par les collecteurs dans les 13 régions et 10 888 personnes ont été interviewées dont 7 744 sont des patients ou leurs accompagnants. Comme déjà indiqué, les patients interviewés sont les femmes et accompagnants des enfants bénéficiaires de la mesure de gratuité des soins, les patients qui souffrent de paludisme, de tuberculose et du VIH.

Mesdames et Messieurs, chers journalistes,

Que peut-on retenir de l'accès aux soins de santé dans les formations sanitaires publiques en 2019 ? Que disent les résultats de notre veille ?

Pour les aspects positifs on note:

- Une bonne satisfaction des usagers par rapport à l'accueil par les agents de santé. Au moins 95% des usagers ont bien apprécié l'accueil ;
- Un bon niveau de satisfaction des services reçus par les usagers dans les centres de santé. 90% était satisfait ;
- La mesure de gratuité des soins est appliquée dans toutes (100%) les formations sanitaires publiques ;
- La bonne disponibilité des examens de diagnostic (TDR) du paludisme au cours de la période ;
- La bonne disponibilité globale des ARV pour le PVIH

Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Cette bonne appréciation des usagers ne dissimule pas la conscience des acteurs sur les dysfonctionnements et les difficultés qui ont émaillés l'accès aux soins de qualité au cours de la période.

Chers hommes et femmes de médias,

Au cours de la collecte, les usagers et les prestataires de soins ont notifié 2049 cas de dysfonctionnements qui touchent toutes les pathologies prioritaires.

Parmi ces dysfonctionnements, les ruptures des médicaments représentent 79% et 18% pour les ruptures des examens. Les 3% sont des cas dysfonctionnements liés au personnel (indisponibilité ou insuffisance). En considérant les différentes cibles, on retient que, les usagers de la gratuité des soins ont rencontré le plus de dysfonctionnement (59%) suivi des patients du VIH (25%) et du paludisme (11%). La tuberculose ressort avec moins de dysfonctionnements (2,3%) au cours de la période.

Mesdames et messieurs, chers journalistes,

On retiendra en outre, qu'en 2019, l'accès aux soins dans les centres publics de santé au Burkina est caractérisée par :

- L'insatisfaction vis-à-vis de l'accueil a été prédominante chez les patients PVIH et des malades de tuberculose (3%) et les patients de paludisme ainsi que les bénéficiaires de la gratuité des soins mal accueillis par les prestataires (2%) ;
- 84% des patients de paludisme et 15% des femmes enceintes et les accompagnants des enfants de moins de cinq ans ont eu recours à des pharmacies externes pour satisfaire leurs ordonnances ;
- 5,4% et 1,2% des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans ont déclaré avoir payé les soins et les consultations dans les centres publics de santé, malgré la mesure de gratuité des soins ;

- Plus de 60% des ABSC dans les régions du Nord et des Hauts Bassins ne disposent pas des médicaments nécessaires à la prise en charge des patients dans les villages ;
- Les ASBC sont en retard de plus de 09 mois du paiement de leur motivation de 20 000 FCFA/mois. Le retard de décaissement de la contrepartie du budget de l'Etat (15000F/mois/ASBC) justifierait cette situation alors que les ressources du partenaire qui accompagne cette politique sont bien disponibles au PADS (5000 F/mois/ASBC).
- 70 cas de rackets, de violences physiques et verbales, de stigmatisation et de vols de médicaments ont été signalés par les usagers dans les centres de santé.

Mesdames et Messieurs, chers femmes et hommes de médias,

De ces différents constats, nous pouvons en déduire qu'il y'a bien des efforts qui sont faits par les différents acteurs gouvernants et prestataires de soins, mais qu'il reste beaucoup de chose à faire pour plus de satisfaction des usagers et le respect de leurs droits dans les centres de santé. Les ruptures des médicaments constituent une préoccupation importante des usagers en général et constituent un fardeau encore plus lourd pour les usagers de la gratuité des soins qui sont des couches vulnérables et pauvres. Cette situation est en phase de discréditer cette mesure pourtant salubre car répond aux besoins des populations.

Mesdames et Messieurs, chers journalistes

C'est fort de ces constats pas très reluisant en matière d'accès aux soins de santé que le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME) voudrait par la présente à travers vos médias interpeller :

- Le gouvernement à travers le ministère de la santé, à plus d'engagement pour garantir des soins de santé de qualité aux populations en général et en particulier les personnes vulnérables ;
- Les autorités municipales à plus d'implication dans la gestion des formations sanitaires et des Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC) ;
- Le personnel des centres publics de santé au respect de la déontologie de leur métier, à l'application effective des mesures de la gratuité et au respect des droits des usagers dans un esprit de satisfaction du client ;

Mesdames et Messieurs, chers femmes et hommes de médias,

L'Observatoire Citoyen sur l'Accès aux Services de Santé (OCASS) est aussi une force de proposition, c'est pourquoi nous formulons les recommandations suivantes aux autorités sanitaires pour l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé de qualité :

- La formation des personnels des centres de santé sur l'approche centrée sur le patient pour améliorer la communication entre les prestataires et les usagers des services de santé,
- La revue du mécanisme d'approvisionnement des centres de santé prenant en compte les difficultés rencontrées dans la gestion de la gratuité et l'augmentation des consommations qui ne sont pas totalement satisfaites par la CAMEG,
- L'affichage et la diffusion des prix des prestations et des produits dans les formations sanitaires,

- L'harmonisation des prix des prestations et des produits selon les niveaux de soins ;
- L'application des sanctions pour les cas avérés de rackets, de violences, de corruptions et de stigmatisations dans les centres de santé.

-
Merci pour votre aimable attention
Que la paix revienne au Burkina Faso.